Bernadette GROISON Secrétaire Générale

BG/NO/09.10/092

Monsieur le Ministre Eric Woerth Monsieur le Secrétaire d'Etat Georges Tron

Les Lilas, le 26 août 2010

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

L'article 6 du décret instaurant l'indemnité GIPA limite la campagne 2010 aux « seuls fonctionnaires, magistrats et militaires, (...), qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital de leur corps ou cadre d'emplois, ou qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps ou cadre d'emplois ». Les agents non titulaires en sont donc exclus quand bien même ils rempliraient les conditions génératrices du droit au versement de la GIPA. Il en va de même pour les agents titulaires ayant stagné plus de quatre ans au même échelon, par exemple au 9ième ou 10ième échelon de la classe normale des corps enseignants.

Cette exclusion nous apparaît injustifiable. Elle est d'autant plus insupportable pour les agents non titulaires que les groupes de travail sur leur situation dont la reprise a été annoncée, ont été suspendus de fait pendant une année entière, et le pouvoir d'achat des rémunérations a poursuivi son recul.

Nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer la situation et de revenir sur cette exclusion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette GROISON Secrétaire Générale